

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°047/2019

Nomenclature ACTE :  
5.7 Intercommunalité

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 octobre** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents** : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Rudolf HOLIERHOEK, Christophe SAUVETTE, Catherine ROGNON, Yves PERRIER.

**Pouvoirs** : Yolande PASQUET à Christophe SAUVETTE  
Jean-Marc BERNARD à Bernard FAUREAU

**Absents** : Jacques BASTARD et Charles GRAVIER

**Secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

Date de la convocation :  
17 octobre 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

**ADHESION DE LA COMMUNE DE CERILLY AU S.I.V.O.M. DE  
NORD RIVE DROITE DU CHER**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 14 octobre 2019, il a été saisi d'une demande du Président du SIVOM de Nord Rive Droite du Cher pour inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion la demande d'adhésion de la Commune de Cérilly.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 novembre 2018, le SIVOM de Nord Rive Droite du Cher a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Cérilly au SIVOM, syndicat intercommunal à la carte, regroupant à ce jour, 11 communes de son périmètre d'intervention sur les 14 possibles ainsi que la communauté de communes du Val de Cher.

Depuis cette date, le SIVOM a entrepris toutes les démarches nécessaires aussi bien sur le plan juridique et administratif que technique pour accueillir cette nouvelle commune au titre des compétences : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Il convient aujourd'hui que les douze adhérents du SIVOM émettent un avis sur cette adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le conseil Municipal,

✓ Approuve l'adhésion de la commune de Cérilly au SIVOM de Nord Rive Droite du Cher au titre des trois compétences : Eau potable, assainissements collectif et non collectif, à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 23 octobre 2019

Le Maire,  
B. FAUREAU

